



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Martigny-Croix, le 9 février 2026

Autorisation d'exploiter, modification d'horaire

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Administration communale de Martigny-Combe porte à la connaissance du public que M. Bertrand Gabioud, domicilié à Ravoire, lui a adressé une requête tendant à obtenir une modification d'horaire d'ouverture.

Locaux et emplacements	:	parcelle no 156 du plan 3 à Martigny-Croix (PPE 5548)
Enseigne	:	La Fromathèque - Terroir du Valais
Prestations	:	offre de produits du terroir et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à emporter
Horaire actuel d'ouverture	:	09h00-22h00
Nouvel horaire d'ouverture	:	09h00-22h00 (fermeture à 24h00 pour le caveau en sous-sol)
Entrée en vigueur	:	dès autorisation communale.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale

